

Service Interrégional des Concours



Filière
culturelle

Rapport du président du jury Concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques Session 2013

Le concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques a été organisé par le Service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour les collectivités et établissements publics des quatorze départements du Grand Ouest, dans quatre spécialités :

- Musée,
- Bibliothèque,
- Archives.
- Documentation

I. CONCOURS D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES

A. Calendrier

| | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| Période d'inscription | 7 mai au 5 juin 2013 |
| Période de retrait des dossiers | 7 mai au 13 juin 2013 |
| Date limite de retour des dossiers | 13 juin 2013 |
| Épreuves d'admissibilité | 13 novembre 2013 |
| Épreuves d'admission | Du 1 ^{er} au 3 avril 2014 |
| Réunion jury d'admission | 24 avril 2014 |

B. Inscriptions

Le **concours externe** est un concours sur titres avec épreuves ouvert, pour 30 % au moins des postes à pourvoir, aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 et correspondant à l'une des spécialités du concours.

Le **concours interne** est ouvert, pour 30 % au plus des postes à pourvoir, aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

Le **troisième concours** est ouvert, pour 10 % au plus des postes à pourvoir, aux candidats justifiant à la date de la première épreuve du concours, de l'exercice, pendant une durée **de quatre ans au moins** :

- soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées. Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent correspondre à **des fonctions de protection, de promotion et de mise en valeur dans le domaine patrimonial ou culturel**. Les activités accomplies en tant que C.E.S., C.E.C., emploi jeune et C.A.E sont prises en compte en fonction de leur nature ;
- soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ;
- soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

3 139 candidats ont retiré un dossier d'inscription :

- 3115 par Internet (près de 99,24 %)
- et 24 dossiers papier par courrier ou à l'accueil du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Sur les 2272 candidats ayant retourné leur dossier d'inscription dans les délais, 372 n'ont finalement pas été admis à concourir faute de remplir les conditions d'accès et 99 candidats ont annulé leur inscription.

Sur les 2272 candidats, 1900 ont finalement répondu aux conditions d'accès au concours (1558 femmes et 342 hommes).

Au total, 1801 candidats ont donc été convoqués (1 476 femmes et 325 hommes), compte tenu des désistements.

En ce qui concerne le concours externe, 150 candidats ont déclaré avoir déposé une demande d'équivalence de lors de leur inscription. Après examen des dossiers transmis, 160 candidats ont ensuite été redirigés vers une commission d'équivalence. Au final, 40 équivalences ont été accordées et 11 ont été refusées. Il est à noter que sur les 150 candidats qui ont saisi spontanément la commission d'équivalence, seulement 42 d'entre eux étaient présents aux épreuves.

C. Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à **113**, répartis de la manière suivante, selon les voies de concours et spécialités suivantes :

| Voie de concours | Spécialité Musée | Spécialité Bibliothèque | Spécialité Archives | Spécialité documentation | TOTAL |
|--------------------|------------------|-------------------------|---------------------|--------------------------|------------|
| Concours externe | 7 | 30 | 1 | 2 | 40 |
| Concours interne | 9 | 42 | 2 | 3 | 56 |
| Troisième concours | 3 | 12 | 1 | 1 | 17 |
| Total | 19 | 84 | 4 | 6 | 113 |

Il est à souligner qu'aucun candidat ne s'est inscrit au 3^{ème} concours dans la spécialité documentation.

D. Répartition des admis à concourir

Les 1900 candidats répondant aux conditions pour être admis à concourir étaient répartis comme suit selon les voies de concours et les spécialités :

| Voie de concours | Spécialité Musée | Spécialité Bibliothèque | Spécialité Archives | Spécialité documentation | TOTAL |
|--------------------|------------------|-------------------------|---------------------|--------------------------|-------------|
| Concours externe | 434 | 579 | 37 | 26 | 1 076 |
| Concours interne | 114 | 604 | 26 | 10 | 754 |
| Troisième concours | 16 | 51 | 3 | | 70 |
| Total | 564 | 1234 | 66 | 36 | 1900 |

E. Sélection

Nombre de candidats admis à concourir pour un poste, selon la spécialité et la voie de concours choisies :

| Voie de concours | Spécialité Musée | Spécialité Bibliothèque | Spécialité Archives | Spécialité documentation |
|--------------------|------------------|-------------------------|---------------------|--------------------------|
| Concours externe | 62 | 19 | 37 | 13 |
| Concours interne | 12 | 14 | 13 | 3 |
| Troisième concours | 5 | 4 | 3 | |
| Total | 79 | 37 | 53 | 16 |

Pour le concours externe, la sélection est plus forte pour la spécialité musée (1 poste pour 61 admis à concourir).

Au total, **1900 candidats ont été admis à concourir** et convoqués dans le centre d'écrits de BRUZ (35).

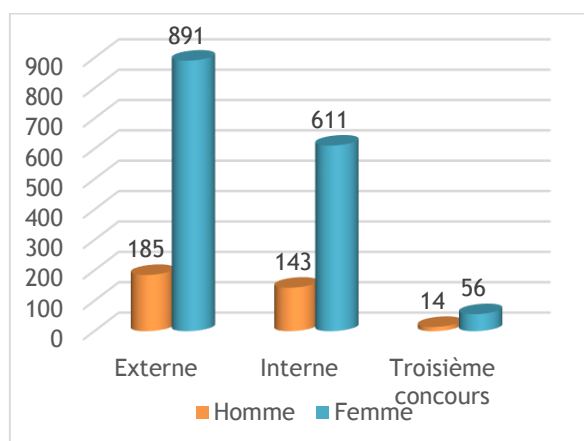
II. CANDIDATS

A. Origine géographique

Les candidats convoqués à l'épreuve écrite sont domiciliés dans 84 départements différents :

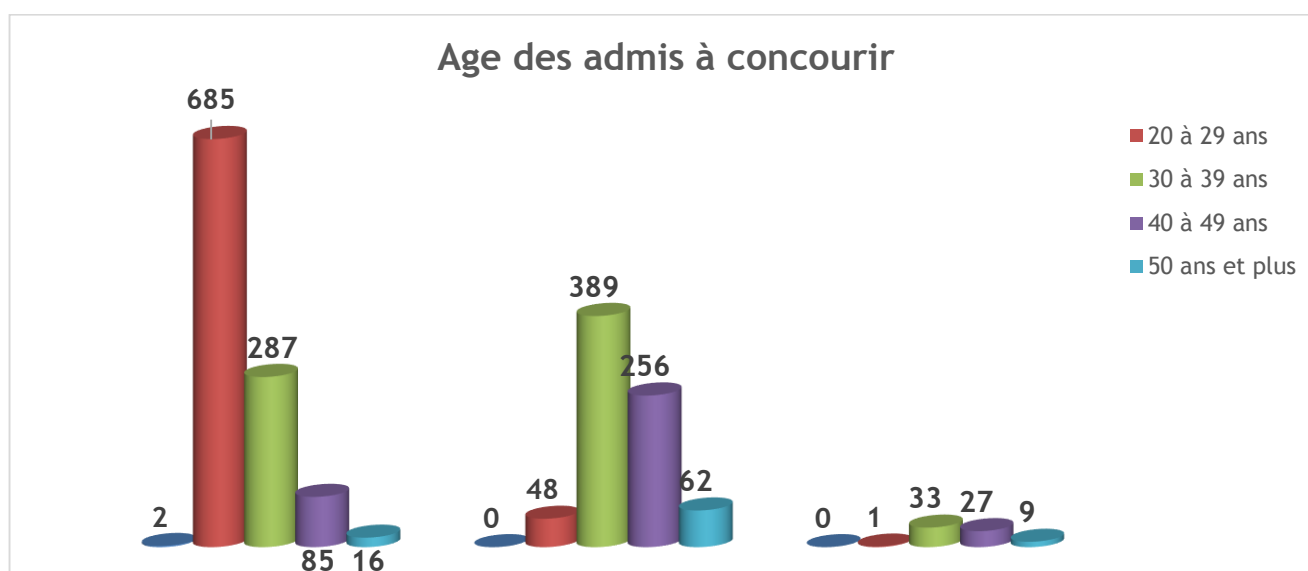
| Région | Effectifs | Total |
|---|-----------|--|
| Bretagne | 649 | 1 539 Soit 81 % des convoqués domiciliés dans le Grand Ouest |
| Pays de la Loire | 519 | |
| Basse Normandie | 236 | |
| Haute Normandie | 135 | |
| Hors Grand Ouest (dont 3 dans les TOM et 1 à l'étranger) | 361 | Soit 19 % des convoqués domiciliés hors Grand Ouest |

B. Répartition hommes-femmes



Toutes voies de concours confondues, les femmes représentent la grande majorité des admis à concourir (82 %).

C. Tranches d'âge



Pour le concours externe, on observe que les candidats âgés de 20 à 29 ans représentent 63,72 % des admis à concourir de cette voie.

Pour le concours interne, les candidats âgés de 30 à 39 ans représentent 63 % des admis à concourir dans leur voie.

Enfin, pour le 3^{ème} concours, les candidats âgés de 30 à 39 ans 47,14 % des admis à concourir de cette voie.

D. Option

Les candidats aux trois voies de concours peuvent demander, au moment de l'inscription, à subir en cas d'admissibilité l'une des deux épreuves facultatives suivantes :

➤ **Epreuve écrite de langue** (durée : 2 heures- coefficient 1):

- Soit une épreuve écrite de langue portant sur la traduction, sans dictionnaire d'un texte dans une des langues étrangères suivantes :

Allemand, anglais, italien, espagnol, portugais, néerlandais, russe, arabe moderne ou grec.

- soit une épreuve écrite de langue portant sur la traduction avec dictionnaire d'un texte dans une des langues anciennes suivantes :

Latin ou grec

OU

➤ **Epreuve orale d'informatique portant sur les multimédias** (durée : 20 minutes avec préparation de même durée ; coefficient 1):

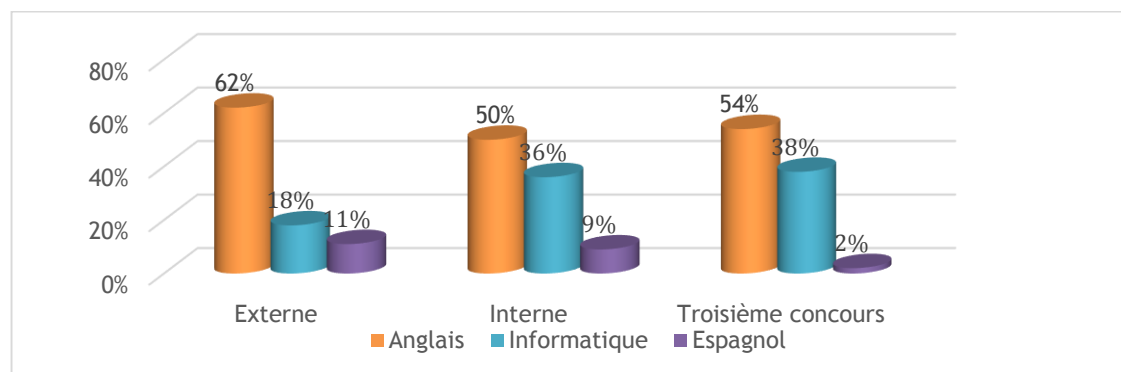
Seuls les points excédant la note 10 sur 20 à l'épreuve facultative s'ajoutent au total des notes obtenues aux épreuves obligatoires et sont valables uniquement pour l'admission.

| OPTIONS | NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR | | | TOTAL PAR OPTION |
|---------------|----------------------------|------------|---------------------------|------------------|
| | EXTERNE | INTERNE | 3 ^{ème} CONCOURS | |
| Allemand | 22 | 10 | 1 | 33 |
| Anglais | 514 | 252 | 26 | 792 |
| Arabe moderne | 0 | 2 | 0 | 2 |
| Espagnol | 95 | 45 | 1 | 141 |
| Grec | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Italien | 31 | 10 | 1 | 42 |
| Néerlandais | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Portugais | 3 | 4 | 0 | 7 |
| Russe | 1 | 0 | 0 | 1 |
| Latin | 11 | 2 | 1 | 14 |
| Grec ancien | 2 | 0 | 0 | 2 |
| Informatique | 154 | 181 | 18 | 353 |
| TOTAL | 833 | 506 | 48 | 1387 |

Il est à noter que 77,42 % des admis à concourir de la voie externe ont choisi une épreuve facultative 67,11 % pour les interne 68,57 % pour le 3^{ème} concours.

Les candidats ont le choix entre 9 langues vivantes et 2 langues anciennes, mais l'anglais est la langue la plus plébiscitée :

- concours externe : 62 %
- concours interne : 50 %
- 3e concours : 54 %



Le choix des candidats pour l'épreuve facultative se porte majoritairement sur l'anglais, puis l'informatique et l'espagnol en 3^{ème} choix.

III. EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

A. Déroulement

Les épreuves se sont déroulées le 13 novembre 2013, sur la journée entière pour les externes (2 épreuves) et uniquement l'après-midi pour les candidats internes et les candidats au 3^{ème} concours (une seule épreuve).

| | Concours externe | | | Concours interne | | 3 ^{ème} concours | | TOTAL | |
|--------------------|------------------|-----------------|------------|------------------|------------|---------------------------|-----------|-------------|-------------|
| | Convoqués | Présents | | Convoqués | Présents | Convoqués | Présents | Convoqués | Présents |
| | | Ques-tion-naire | Note | Note | | Note | | Note | |
| Bibliothèque | 521 | 233 | 232 | 595 | 406 | 51 | 43 | 1167 | 682 |
| Musée | 411 | 193 | 190 | 112 | 80 | 17 | 13 | 540 | 286 |
| Documentation | 24 | 11 | 11 | 10 | 9 | | | 34 | 20 |
| Archives | 32 | 12 | 12 | 26 | 21 | 2 | 1 | 60 | 34 |
| TOTAL | 988 | 449 | 445 | 743 | 516 | 70 | 57 | 1801 | 1022 |
| Taux d'absentéisme | | 54,55 % | 54,95 % | 30,55 % | | 18,57 % | | 43,20 % | |

Le taux général d'absentéisme s'élève donc à 43,20 %.

B. Nature des épreuves et analyse des résultats

La note de cadrage des épreuves écrites ainsi que les sujets complets sont en ligne sur le site internet du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « passer un concours ». Les sujets ne comportent aucune indication de correction.

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l'objet d'une double correction. Il a été attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

La période de correction s'est déroulée du 22 novembre 2013 au 7 janvier 2014, soit sur 6 semaines environ.

Au total, 46 intervenants ont participé à la correction des copies.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité a entraîné l'élimination du candidat.

1. Epreuves du concours externe

Les candidats ont deux épreuves obligatoires, l'épreuve de questionnaire et de note.

a) Épreuve de questionnaire

Cette épreuve consiste en un questionnaire de 3 à 5 questions destinées à vérifier les connaissances du candidat dans la spécialité choisie au moment de l'inscription (durée : 3 heures ; coefficient 3).

Les sujets de l'épreuve étaient les suivants :

Spécialité Bibliothèque :

Question 1 (8 points)

Les services en ligne aux usagers : enjeux et conséquences pour les bibliothèques.

Question 2 (4 points)

Quels sont les conditions et enjeux de l'élargissement des horaires d'ouverture des bibliothèques-médiathèques ?

Question 3 (4 points)

Pourquoi et comment conquérir le public adolescent dans les bibliothèques-médiathèques ?

Question 4 (4 points)

Comment peut évoluer l'offre de musique en médiathèque ?

4 binômes, soit 8 correcteurs au total ont été mobilisés pour cette épreuve.

Observations des correcteurs

Sujet d'actualité qui devait susciter l'intérêt des candidats sur le futur métier. Les difficultés apparentes d'approche sur ces questions sont davantage d'ordre juridique. Le rôle de l'action publique est peu ou pas abordé par les candidats. Ce ne sont pas tant les sujets, mais leur formulation qui égarent les candidats, qui, de fait, se focalisent sur les aspects essentiels. La vision du métier des candidats est parfois passéiste. Certains candidats semblent maîtriser ou tout du moins connaître leur domaine, mais ne répondent pas toujours à la question. Certaines bonnes copies ont présenté une réflexion assez pointue sur le sujet, mais toutefois, de façon récurrente, les correcteurs déplorent une « pauvreté » rédactionnelle par manque de travail et de recherche pour la préparation au concours. Globalement, les qualités de réflexion et rédactionnelle sont très moyennes.

Spécialité Musée :**Question 1 (8 points)**

L'accessibilité des collections au public en situation de handicap.

Question 2 (4 points)

Quels sont les agents potentiels de dégradation des collections ?

Question 3 (4 points)

Quels sont les enjeux et les difficultés du récolement décennal des collections ?

Question 4 (4 points)

Quels sont les enjeux du mécénat pour les musées ?

3 binômes, soit 6 correcteurs au total ont été mobilisés pour cette épreuve.

Observations des correcteurs

Les sujets étaient variés et les questions pertinentes. La question sur le mécénat est celle qui a été la moins bien traitée par les candidats, donnant lieu à de gros contresens sur les modes d'acquisition des œuvres et sur le lien Etat/Collectivités territoriales/Musée. Les candidats confondent régulièrement inventaire et récolement. Les questions 3 et 4 sous la forme des enjeux donnent lieu à des réponses moins livresques que la 1 et la 2 où beaucoup de candidats ont récité un cours. Globalement, les sujets sont compris, mais les réponses sont souvent confuses sur l'organisation des musées et leur insertion territoriale. Le cadre juridique n'est pas toujours bien maîtrisé. Le style, le vocabulaire et l'orthographe sont souvent catastrophiques.

Spécialité Archives :**Question 1 (8 points)**

Les publics des services d'archives depuis le début des années 2000 : permanences ou mutations ?

Question 2 (4 points)

Quels sont les critères à prendre en compte pour la conception d'un bâtiment d'archives ?

Question 3 (4 points)

Les modalités de constitution des fonds dans un service d'archives.

Question 4 (4 points)

Quels sont les enjeux du Web participatif dans le domaine des archives ?

1 binôme, soit 2 correcteurs au total ont été mobilisés pour cette épreuve.

Observations des correcteurs

Les questions sont variées avec beaucoup de matière à développer par les candidats. La question 1, malgré son intérêt, n'a pas permis de recueillir toutes les réponses attendues (et suggérées par le nombre de points). Toutefois, la question n°3 ouvrait un champ de réponses très important qui pouvait déstabiliser les candidats et n'a pas toujours été bien comprise. Quant à la question n°4, elle a mis en lumière la méconnaissance du sujet par certains candidats. Globalement l'expression écrite des candidats est maladroite et inégale, parfois au sein d'une même copie.

Spécialité Documentation :**Question 1 (8 points)**

Les enjeux et conditions du travail en réseau documentaire.

Question 2 (4 points)

La veille documentaire à l'heure de la société de l'information.

Question 3 (4 points)

L'impact des droits d'auteur sur l'activité des documentalistes dans une collectivité territoriale.

Question 4 (4 points)

Quelles sont les perspectives de mutualisation des actions des documentalistes, des archivistes et des bibliothécaires ?

1 binôme, soit 2 correcteurs au total ont été mobilisés pour cette épreuve.

Observations des correcteurs

Le binôme de correcteurs a souligné la redondance de plusieurs questions avec le sujet de la note portant sur la mutualisation. Les candidats ont souvent confondu les notions de recherche, de veille et de D.S.I. Les correcteurs ont également noté une confusion sur la gestion du droit d'auteur en centre de documentation et sa gestion en bibliothèque. Ils ont été surpris que des sujets aussi techniques et précis que le droit d'auteur ne soient pas maîtrisés par de nombreux candidats. Quant au niveau de compréhension de la question n°4, il a été jugé est très faible ; probablement en raison d'une incompréhension de la demande. De nombreuses fautes d'orthographe et d'accords ont été relevées dans les copies.

CONCOURS EXTERNE - Résultats de l'épreuve de questionnaire par spécialité

| Spécialité | Nbre candidats présents | Moyenne générale | Note la + haute | Note la + basse (sans les 0) | Nbre de 0 | Nbre notes éliminatoires |
|---------------|-------------------------|------------------|-----------------|------------------------------|-----------|--------------------------|
| Bibliothèque | 233 | 9,26 | 16 | 2,5 | 0 | 9 |
| Musée | 193 | 8,69 | 17 | 1 | 0 | 22 |
| Archives | 12 | 10,21 | 13,50 | 4,25 | 0 | 1 |
| Documentation | 11 | 9,32 | 14,50 | 5 | 0 | 0 |

b) Épreuve de note (sujets communs pour les 3 voies de concours)

1- Spécialité Bibliothèque :

Sujet :

Vous êtes assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques à la médiathèque de la ville de X. Votre directeur vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à partir des documents ci-joints, une note portant sur la lecture en France aujourd'hui.

5 binômes, soit 10 correcteurs au total ont été mobilisés pour cette épreuve.

Observations des correcteurs

Le sujet est pertinent et accessible, avec des textes intéressants. Le sujet et les documents proposés offrent la possibilité de faire un plan sans ambivalence tout en laissant libre cours aux candidats de choisir un plan et un angle de traitement. Il n'y avait pas vraiment de textes « pièges », mais des textes « piègeants » comme le n°9 ou trop souvent ignorés comme le n°1. La difficulté pour les candidats étant de trouver l'équilibre. L'intitulé du sujet, sans mention ou référence aux bibliothèques, a induit un déséquilibre dans le traitement de la note par la majorité des candidats. Globalement, les candidats ont proposé un plan / développement attendus, à l'exception de quelques copies n'évoquant que la sociologie de la lecture et les pratiques liées au numérique sans mention des enjeux / rôles des bibliothèques.

Les candidats semblent avoir rencontré des difficultés pour approcher le sujet dans le temps imparti. En majorité, ils n'ont pas vraiment su dégager une problématique claire. Beaucoup de copies ne sont que des juxtapositions d'éléments du dossier, sans véritable cohérence. Le niveau des candidats est très hétérogène : moyen à médiocre en général. Seules quelques copies apportent un niveau de réflexion et d'information satisfaisant, sans atteindre l'excellence.

2- Spécialité Musée :

Sujet :

Vous êtes assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques dans la ville de X (50 000 habitants). Votre supérieur hiérarchique vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents ci-joints, une note relative à l'égal accès de tous à la culture. La langue française n'est pas toujours maîtrisée.

6 binômes, soit 12 correcteurs au total ont été mobilisés pour cette épreuve.

Observations des correcteurs

Le sujet n'est pas très difficile pour les candidats ayant préparé la spécialité. La principale difficulté réside justement dans la technique de la note. Par ailleurs, la survalorisation de la gratuité dans les documents pouvait être un écueil.

Certains candidats ont toutefois été déstabilisés par l'ambiguïté entre l'intitulé concernant l'accès à la culture et les documents portant plus spécifiquement sur les musées. Beaucoup de candidats ne maîtrisent pas la méthode. Nombreuses sont les copies qui s'apparentent à des résumés, à un catalogage ou à des dissertations. Les problèmes de syntaxe et d'expression sont récurrents.

3- Spécialité Archives :

Sujet :

Vous êtes assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques de la ville de X. Votre directeur vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents ci-joints, une note sur l'organisation des archives dans le cadre de l'intercommunalité.

1 binôme, soit 2 correcteurs au total ont été mobilisés pour cette épreuve.

Observations des correcteurs

Le sujet est d'actualité brûlante, mais sûrement plus difficile à aborder en externe pour les candidats manquant d'une part, d'une expérience concrète des archives communales et ne maîtrisant pas les problématiques de l'intercommunalité et les règles archivistiques. Dans l'ensemble, le sujet a été mal maîtrisé. Toutefois, les obligations réglementaires générales et les enjeux archivistiques ont été bien saisis. Les candidats ont souvent confondus les options de mutualisation possibles. Trop de candidats passent à côté de l'enjeu de la réforme intercommunale.

4- Spécialité Documentation :

Sujet :

Vous êtes assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques rattaché à la direction des moyens généraux de la communauté d'agglomération de X. La directrice vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents ci-joints, une note sur les enjeux de la mutualisation documentaire.

1 binôme, soit 2 correcteurs au total ont été mobilisés pour cette épreuve.

Observations des correcteurs

Le sujet a été jugé très familier dans l'univers documentaire et faisant l'objet de nombreux articles et témoignages. Le sujet mélangeait des données réglementaires, des exemples et des définitions, soit beaucoup d'éléments à utiliser. La commande du sujet a été jugée précise et manifestement, l'appréhension du sujet par les candidats n'a pas posé de difficulté particulière. Pourtant, peu de copies répondent vraiment à la demande, à savoir, informer clairement la directrice des enjeux de la mutualisation, de telle sorte qu'elle puisse prendre une décision. Les correcteurs soulignent que quelques copies n'ont pas respecté les consignes formelles d'entête et d'annonce du plan. La récurrence des fautes, d'orthographe ou grammaticales dans les copies a été jugée préoccupante.

CONCOURS EXTERNE - Résultats de l'épreuve de note par spécialité

| Spécialité | Nbre candidats présents | Moyenne générale | Note la + haute | Note la + basse (sans les 0) | Nbre de 0 | Nbre notes éliminatoires |
|---------------|-------------------------|------------------|-----------------|------------------------------|-----------|--------------------------|
| Bibliothèque | 232 | 9,44 | 18 | 1 | 3 | 13 |
| Musée | 190 | 9,15 | 15 | 1 | 0 | 7 |
| Archives | 12 | 8,40 | 12 | 4 | 0 | 1 |
| Documentation | 11 | 10,86 | 12,5 | 8,5 | 0 | 0 |

2. Epreuves du concours interne et du 3^{ème} concours

a) Épreuve de note (sujet commun aux 3 voies de concours)

- 8 binômes, soit 16 correcteurs au total ont été mobilisés pour cette épreuve dans la spécialité bibliothèque.
- 2 binômes, soit 4 correcteurs au total ont été mobilisés pour cette épreuve dans la spécialité musée.
- 1 binôme, soit 2 correcteurs au total ont été mobilisés pour cette épreuve dans la spécialité archives

- 1 binôme, soit 2 correcteurs au total ont été mobilisés pour cette épreuve.

Les copies des candidats au 3^{ème} concours ont été corrigées par des correcteurs du concours interne afin que les 2 voies de concours soient corrigées de façon identique, selon les mêmes critères d'évaluation (1 binôme de correction dans chaque spécialité).

1- Spécialité Bibliothèque :

Observations des correcteurs

Le sujet permet d'aborder l'ensemble du champ de la lecture publique, mais reste difficile car les multiples enjeux sont trop nombreux pour certains candidats. Pourtant, sa formulation succincte est claire et précise, favorisant la sélection de l'information et la structuration des idées. Les candidats ont rencontré des problèmes de méthode et ne sont pas parvenus à gérer leur temps. Aussi, de nombreuses copies sont non abouties. Globalement, le traitement du dossier est insuffisant. La démonstration est rarement appuyée par des données chiffrées des documents. Dans l'ensemble, le sujet est bien compris, mais les copies sont souvent trop centrées sur les bibliothèques et pas assez sur la lecture. Le niveau d'expression écrite est plutôt médiocre, tant pour l'orthographe que pour la syntaxe.

2- Spécialité Musée :

Observations des correcteurs

Sujet sans difficultés particulières, avec des documents compréhensibles et du niveau du concours. Les problèmes majoritaires des candidats sont ceux liés à la méthode. Certains documents semblent non lus ou lus partiellement, peut-être à cause d'une mauvaise gestion du temps.

3- Spécialité Archives :

Observations des correcteurs

Le sujet d'actualité permet l'exploitation de concepts à la fois administratifs et archivistiques. C'est un bon sujet, assez facile pour des agents expérimentés. Beaucoup de candidats ont utilisé à outrance les concepts archivistiques au détriment du contexte administratif. Le niveau global est bien meilleur qu'en externe. Les candidats appréhendent assez bien les aspects techniques du sujet, mais trop d'entre eux ont du mal à remettre le sujet dans le contexte de la réforme intercommunale.

4- Spécialité Documentation (concours interne uniquement) :

Observations des correcteurs

Le sujet est au cœur des préoccupations professionnelles depuis une vingtaine d'années et donc l'objet de réflexion familier pour un candidat en interne. L'appréhension du sujet par les candidats est correcte. Il est toutefois regrettable que la tonalité des notes soit trop scolaire, au détriment de l'aspect opérationnel. De nombreuses fautes d'orthographe, de grammaire et d'accords sont à déplorer. Le style de certaines copies est parfois télégraphique et inapproprié. Les consignes formelles ont globalement été respectées.

CONCOURS INTERNE - Résultats de l'épreuve de note par spécialité

| Spécialité | Nbre candidats présents | Moyenne générale | Note la + haute | Note la + basse (sans les 0) | Nbre de 0 | Nbre notes éliminatoires |
|---------------|-------------------------|------------------|-----------------|------------------------------|-----------|--------------------------|
| Bibliothèque | 406 | 8,74 | 17,50 | 0,50 | 8 | 54 |
| Musée | 80 | 9,32 | 14 | 2 | 0 | 1 |
| Archives | 21 | 10,42 | 15,50 | 6 | 0 | 0 |
| Documentation | 9 | 11,28 | 13,50 | 9 | 0 | 0 |

3^{ème} CONCOURS - Résultats de l'épreuve de note par spécialité

| Spécialité | Nbre candidats présents | Moyenne générale | Note la + haute | Note la + basse (sans les 0) | Nbre de 0 | Nbre notes éliminatoires |
|--------------|-------------------------|------------------|-----------------|------------------------------|-----------|--------------------------|
| Bibliothèque | 43 | 9,26 | 14 | 2 | 0 | 3 |
| Musée | 13 | 10,23 | 14 | 7,5 | 0 | 0 |
| Archives | 1 | 8 | 8 | 8 | 0 | 0 |

b) Signes distinctifs

Non respect des consignes - rupture d'anonymat

Malgré les consignes suivantes, indiquées sur le sujet et rappelées oralement par le responsable de salle à l'ensemble des candidats avant l'épreuve, 4 candidats ne les ont pas respectées.

Pour rappel, voici les informations délivrées aux candidats :

- « Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe, ni votre numéro de convocation.
- Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne...) autre que celle figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.
- Seul l'usage d'un stylo soit noir, soit bleu, est autorisé (bille, plume, feutre). L'utilisation d'une autre couleur pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur. »

« Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury. »

Ainsi, 4 copies sont soumises aux membres du jury. Ceux-ci apprécieront s'il y a lieu de tenir compte ou pas de leur résultat. En effet, seul le jury institutionnel, réuni ce jour est compétent pour statuer sur la situation des candidats suite à une rupture d'anonymat et leur attribuer ou non la note de 0/20.

Ces copies concernent les épreuves suivantes :

Note - Externe - Spécialité musée :

- Un candidat a souligné par un double trait rouge les parties de sa copie et d'un trait vert les sous-parties
- Dans sa copie, un candidat a cité des noms de villes ne figurant pas dans le dossier de la note

Le jury a décidé d'annuler chaque copie, c'est à dire que la note de 0 sur 20 se substitue à la note attribuée par les correcteurs.

Note - Interne - Spécialité musée :

- Le candidat a indiqué dans le timbre de la note : « Note à l'attention de Monsieur Hérou, directeur du service culturel de la ville de ... ».

Le jury a décidé d'annuler ces trois copies, c'est à dire que la note de 0 sur 20 se substitue à la note attribuée par les correcteurs.

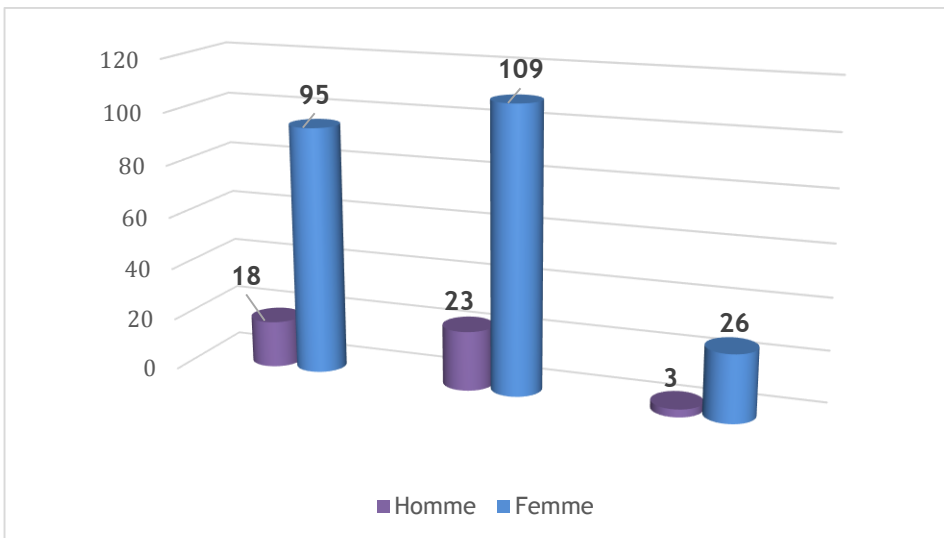
c) Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, le jury fixe les seuils d'admissibilité comme suit :

| Spécialité | EXTERNE | | INTERNE | | TROISIEME CONCOURS | |
|----------------|---------|---------------------------------|---------|---------------------------------|--------------------|---------------------------------|
| | Seuil | Nombre de candidats admissibles | Seuil | Nombre de candidats admissibles | Seuil | Nombre de candidats admissibles |
| Bibliothèque | 10.50 | 84 | 11.50 | 96 | 10 | 21 |
| Musée | 12 | 19 | 11.50 | 21 | 10 | 8 |
| Archives | 10.63 | 4 | 12 | 7 | | 0 |
| Documenta-tion | 10 | 6 | 10 | 8 | | 0 |
| TOTAL | | 113 | | 132 | | 29 |

Soit 274 candidats admissibles.

Répartition des candidats admissibles par sexe



Toutes voies de concours confondues, les femmes représentent la grande majorité des admissibles (84 %). Ce qui est en lien avec la répartition des admis à concourir qui compte 82 % de femmes.

IV. EPREUVES D'ADMISSION

A. Déroulement

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine du 1er au 3 avril 2014 pour l'ensemble des candidats.

Les candidats ont alors été convoqués pour une épreuve obligatoire consistant en un entretien avec le jury et pour l'épreuve orale facultative d'informatique portant sur les multimédias, pour ceux qui en ont fait le choix lors de leur inscription.

Épreuve d'entretien

Sur les 274 candidats convoqués, 269 se sont finalement présentés à ces épreuves (1,82 % d'absentéisme).

Suite aux épreuves subies, les membres du jury ont souligné que globalement les candidats se sont bien préparés à l'épreuve orale d'entretien.

Épreuves facultatives

Sur les 274 candidats admissibles, 204 ont choisi une épreuve facultative (74 %).

Parmi ces 204 candidats, 144 ont choisi l'épreuve facultative de langue (71%) et 60 candidats ont choisi de présenter l'épreuve d'informatique (29 %).

136 candidats sur les 144 candidats convoqués se sont présentés à une épreuve écrite facultative de langue (5,56 % d'absentéisme) et sur les 60 candidats convoqués à l'épreuve orale d'informatique, 1 candidat ne s'est pas présenté (1,67 % d'absentéisme).

Les candidats ont obtenu de meilleurs résultats en informatique (moyenne de l'épreuve : 11,80/20) qu'en langue (moyenne de l'épreuve : 10,13/20).

| | EXTERNE | | INTERNE | | TROISIEME CONCOURS | |
|----------------------------|------------------|-----------------|------------------|-----------------|--------------------|-----------------|
| <i>Spécialité</i> | <i>Convoqués</i> | <i>Présents</i> | <i>Convoqués</i> | <i>Présents</i> | <i>Convoqués</i> | <i>Présents</i> |
| Bibliothèque | 84 | 83 | 96 | 94 | 21 | 21 |
| Musée | 19 | 19 | 21 | 21 | 8 | 8 |
| Archives | 4 | 4 | 7 | 6 | 0 | 0 |
| Documenta- tion | 6 | 5 | 8 | 8 | 0 | 0 |
| TOTAL | 113 | 111 | 132 | 129 | 29 | 29 |

B. Résultats des épreuves

1. Les notes

CONCOURS EXTERNE

| Spécialité | Epreuve d'entretien | | | | Epreuve écrite de langue vivante (facultative) | | | | Epreuve orale d'informatique (facultative) | | | |
|---------------|----------------------------|------------------|--------------------|--------------------|--|------------------|--------------------|--------------------|--|------------------|--------------------|--------------------|
| | Nbre de candidats présents | Moyenne générale | Note la plus basse | Note la plus haute | Nbre de candidats présents | Moyenne générale | Note la plus basse | Note la plus haute | Nbre de candidats présents | Moyenne générale | Note la plus basse | Note la plus haute |
| Bibliothèque | 83 | 13,10 | 5 | 18 | 48 | 10,75 | 0,50 | 18 | 17 | 12,06 | 3 | 16 |
| Archives | 19 | 11,32 | 6 | 16 | 15 | 11,88 | 7 | 17 | 0 | | | |
| Musée | 4 | 14,25 | 10 | 17 | 3 | 9,17 | 4 | 12 | 0 | | | |
| Documentation | 5 | 13,10 | 11 | 16 | 3 | 9,50 | 7 | 11 | 2 | 11 | 8 | 14 |

CONCOURS INTERNE

| Spécialité | Epreuve d'entretien | | | | Epreuve écrite de langue vivante (facultative) | | | | Epreuve orale d'informatique (facultative) | | | |
|---------------|----------------------------|------------------|--------------------|--------------------|--|------------------|--------------------|--------------------|--|------------------|--------------------|--------------------|
| | Nbre de candidats présents | Moyenne générale | Note la plus basse | Note la plus haute | Nbre de candidats présents | Moyenne générale | Note la plus basse | Note la plus haute | Nbre de candidats présents | Moyenne générale | Note la plus basse | Note la plus haute |
| Bibliothèque | 94 | 13,11 | 5 | 19 | 41 | 9,37 | 1 | 18 | 23 | 12,22 | 7 | 19 |
| Archives | 21 | 12,40 | 8 | 16 | 10 | 10,73 | 7,50 | 16 | 6 | 8,17 | 4 | 11 |
| Musée | 6 | 13,50 | 8 | 16 | 3 | 9,33 | 5 | 12 | 1 | 6 | 6 | 6 |
| Documentation | 8 | 11,13 | 4 | 18 | 4 | 6,50 | 3 | 12 | 1 | 17 | 17 | 17 |

3^{ème} CONCOURS

| Spécialité | Epreuve d'entretien | | | | Epreuve écrite de langue vivante (facultative) | | | | Epreuve orale d'informatique (facultative) | | | |
|---------------|----------------------------|------------------|--------------------|--------------------|--|------------------|--------------------|--------------------|--|------------------|--------------------|--------------------|
| | Nbre de candidats présents | Moyenne générale | Note la plus basse | Note la plus haute | Nbre de candidats présents | Moyenne générale | Note la plus basse | Note la plus haute | Nbre de candidats présents | Moyenne générale | Note la plus basse | Note la plus haute |
| Bibliothèque | 21 | 14,26 | 8 | 19 | 8 | 9,41 | 2 | 12,25 | 6 | 12,17 | 6 | 17 |
| Archives | 8 | 12,75 | 6 | 17 | 1 | 7 | 7 | 7 | 3 | 14,33 | 13 | 17 |
| Musée | | | | | | | | | | | | |
| Documentation | | | | | | | | | | | | |

a) Observations du jury sur l'épreuve d'entretien

Pour rappel, le libellé de l'épreuve d'entretien pour chaque voie de concours est le suivant :

| CONCOURS EXTERNE | CONCOURS INTERNE | 3 ^{ème} CONCOURS |
|---|---|---|
| <p>Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat. (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3).</p> | <p>Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat. (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3).</p> | <p>Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel. (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3).</p> |

Ainsi, toutes spécialités confondues, les membres du jury ont constaté que les candidats s'étaient bien préparés à l'épreuve orale d'entretien. Globalement, le niveau des candidats a été jugé meilleur à l'oral qu'à l'écrit.

b) Observations du jury sur l'épreuve écrite facultative de langue

L'épreuve de langue est facultative pour les trois voies du concours (seuls les points au dessus de la moyenne sont comptabilisés à l'admission).

Les correcteurs font remarquer que pour certains candidats, lorsque la pratique de la langue est très lointaine, la traduction est souvent approximative. Les mauvaises notes sont dues à un manque de formation à l'exercice de la traduction. Nombreux sont les candidats qui oublient de bien lire le texte et de se poser les bonnes questions avant de se lancer dans la traduction (qui ? Quoi ? Quand ? Où ? Pourquoi ?). Dans les très bonnes copies, les candidats ont su traduire les expressions en cherchant les mots qui pouvaient traduire le plus fidèlement possible le texte d'origine.

2. Les seuils d'admission

Il convient de souligner que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de place offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre des places aux concours externe, interne et 3^{ème} concours, dans la limite de 25% de la totalité des places offertes à ces concours ou sur une place au moins.

Le jury après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission, à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transfert de postes, a décidé, de retenir les seuils d'admission suivants.

| Spécialité | EXTERNE | | INTERNE | | TROISIEME CONCOURS | |
|---------------|---------|---|---------|---|--------------------|------------------------------------|
| | Seuil | Nombre de candidats admis | Seuil | Nombre de candidats admis | Seuil | Nombre de candidats admis |
| Bibliothèque | 12,94 | 32 ⇒ 2 postes transférés de l'interne | 13,75 | 40 ⇒ 2 postes transférés vers l'externe | 12,83 | 12 |
| Musée | 13 | 7 | 13,50 | 9 | 13,50 | 3 |
| Archives | 12,83 | 2 ⇒ 1 poste transféré du 3 ^{ème} concours | 14,92 | 2 | | ⇒ 1 poste transféré vers l'externe |
| Documentation | 12 | 2 | 13,17 | 4 ⇒ 1 poste transféré du 3 ^{ème} concours | | ⇒ 1 poste transféré vers l'interne |
| TOTAL | | 43 | | 55 | | 15 |

Le jury a décidé de transférer du concours interne vers le concours externe :

- 2 postes dans la spécialité bibliothèque

Le jury a décidé de transférer du 3^{ème} concours vers le concours externe :

- 1 poste dans la spécialité archives

Le jury a décidé de transférer du 3^{ème} concours vers le concours interne :

- 1 poste dans la spécialité documentation

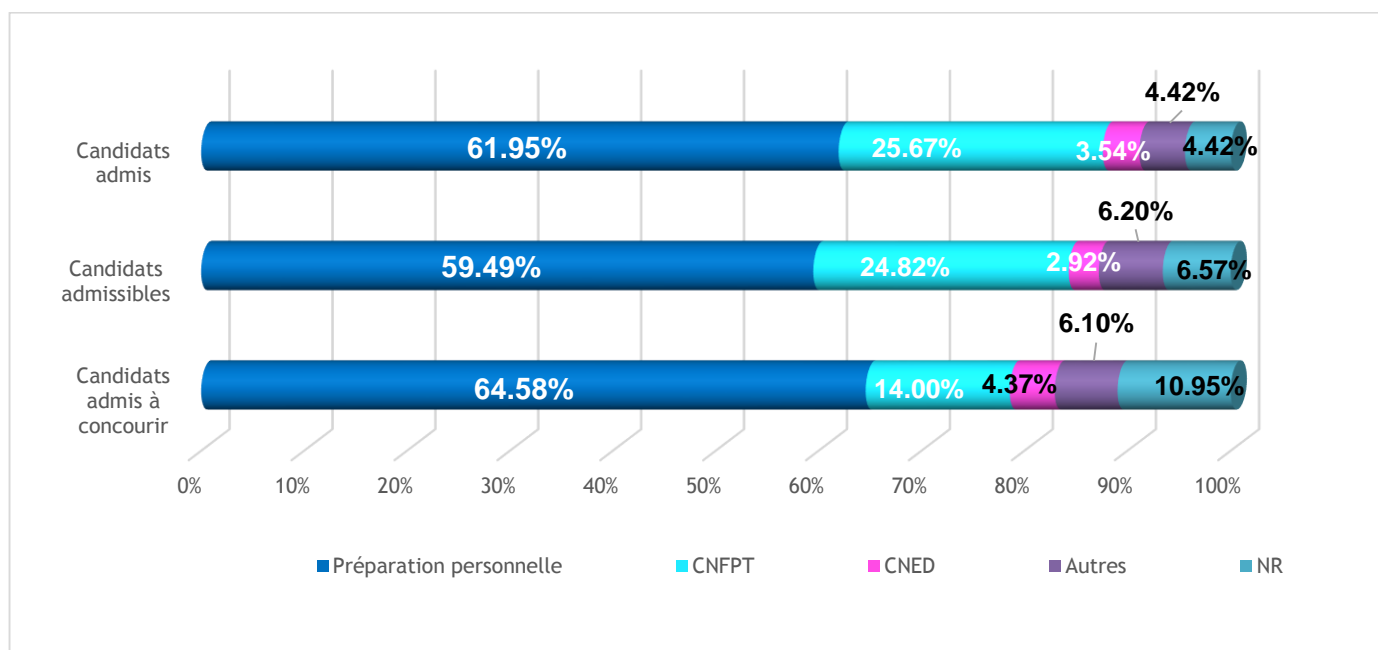
Soit 113 candidats admis.

A. Préparation aux épreuves

En ce qui concerne la préparation au concours, les 113 candidats admis ont déclaré :

- avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : **62 %**
- avoir suivi une formation de préparation aux épreuves via le CNFPT : **26 %**
- avoir suivi une préparation aux épreuves par un autre organisme (IPAG, CNED, ...) : **8 %**

4 % n'ont pas renseigné le type de préparation suivi.



Les 113 candidats admis au concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques 2013, ont déclaré détenir les niveaux de diplômes suivants :

- 2 % de niveau 1 (bac+ 5)
- 21 % de niveau 2 (bac + 3 à bac + 4)
- 14 % de niveau 3 (bac + 2)
- 8 % de niveau 4 (bac)
- 3 % de niveau BEPC, BEP, CAP
- 52 % n'ont pas déclaré de niveau de diplôme

3. Analyse et conclusion

Concernant la phase d'admissibilité de ce concours, les membres du jury ont insisté sur le manque de préparation des candidats et le niveau très faible des copies présentées aux correcteurs et membres du jury. Ces observations sont unanimes. Le niveau universitaire de bon nombre de candidats ne reflète pas le niveau des copies. Les correcteurs déplorent une « pauvreté » rédactionnelle par manque de travail et de recherche pour la préparation au concours. Globalement, les qualités de réflexion et rédactionnelle sont très moyennes. Les copies comportent de trop nombreuses fautes de syntaxe et d'orthographe.

Lors de la phase d'admission, les examinateurs et membres du jury ont, à l'inverse, ont été très agréablement surpris du niveau de préparation des candidats qui, en règle générale, ont bien maîtrisé la technique de l'épreuve orale d'entretien.

Il ressort également que, si la troisième voie est une alternative offerte à des candidats riches d'une expérience dans le privé, associative ou d'élu local de se voir offrir la possibilité d'intégrer la Fonction Publique Territoriale, celle-ci semble profiter davantage à des candidats ayant le profil de candidats internes ayant déjà une expérience significative d'agent public.

Une véritable préparation personnelle et sur le long terme sont les seules clés d'une réussite au concours.

Le nombre limité d'épreuves consécutivement aux modifications réglementaires amène les membres du jury à affiner au plus juste la conduite de l'entretien afin de départager les candidats.

La liste d'aptitude prend effet au 1er mai 2014, et compte donc 113 lauréats.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 03 juillet 2014

Le Président du jury,

Louis LE COZ

Maire-Adjoint de la ville de Redon